

SDD – 22 mai 2017 (ULB)  
Plan d'intervention à ne pas diffuser au delà du cercle des participants au SDD

### **Avons-nous pris au sérieux la justice entre les classes d'âge ?**

Danielle Schwartz (UCL Chaire Hoover et Paris IV Sorbonne)

**Ma question générale :** Avons-nous pris au sérieux la justice entre les classes d'âge ?

**Ma question particulière :** La justice entre les classes d'âge peut-elle être réduite à la justice entre les cohortes ?

#### **Mon cadre de travail général :**

Ma thèse de philosophie politique porte sur la Justice Intergénérationnelle et les Entreprises.

Ma problématique est d'approfondir deux domaines d'études différents : 1/ la dimension intergénérationnelle des théories de la justice distributive, 2/ la mise en œuvre des obligations de justice dans l'entreprise, et d'opérer la jonction entre eux. Mon ambition est d'apporter une contribution théorique au vaste champ philosophique ouvert par la question des obligations intergénérationnelles ainsi qu'une contribution pratique à la réflexion critique à propos des politiques publiques d'emploi et de formation, dès lors que celles-ci utilisent l'âge des citoyens comme critère d'accès (contrats de travail, formation professionnelle, ouverture des droits à la retraite, etc.).

**Justice entre générations contemporaines.** Si la thématique de la justice intergénérationnelle constitue un nouveau champ d'interrogation philosophique depuis le début des années 70, elle porte essentiellement sur les devoirs envers les générations futures, dans un contexte d'inquiétudes quant aux conséquences du changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles. Or, que je pense le périmètre de la justice intergénérationnelle ne saurait se limiter aux seules générations lointaines. Au contraire, je veux établir l'importance de considérer également la justice intergénérationnelle comme justice entre les générations *imbriquées*, caractérisées par le fait de mener leur projet de vie dans un même contexte politique, économique et social pendant une partie significative de leur existence.

**Les générations comme classes d'âge et/ou comme cohortes de naissance.** Définir les générations contemporaines nécessite de recourir à une distinction subtile mais fondamentale: le terme de génération désigne aussi bien une *classe d'âge*, c'est-à-dire une catégorie de personnes définie par la période de vie dans laquelle elle se trouve, qu'une *cohorte de naissance*, c'est-à-dire une catégorie de personnes définies par leur date de naissance. A tout moment dans une société, nous avons globalement quatre classes d'âge : les enfants, les jeunes adultes, les adultes matures et les personnes âgées. Les classes d'âge sont des catégories théoriques, qui ne « vieillissent » pas et qui regroupent les personnes qui partagent le même âge à différentes périodes : ceux qui ont 20ans en 1940 et en 2010. Les cohortes de naissance sont des groupes de personnes avec une histoire et une composition singulière, elles vieillissent et passent successivement par les différentes classes d'âge.

**La justice entre les générations contemporaines comporte des enjeux de justice entre les cohortes de naissance auxquels s'ajoutent des enjeux de justice entre les classes d'âge.**

#### **Exemples de problèmes pratiques de justice :**

Entre les classes d'âge : exposition différente au risque du chômage, allocations publiques différentes  
Entre les cohortes de naissance : accès gratuit ou non à l'éducation supérieure, ratio cotisations/bénéfices des régimes de retraite, épuisement des ressources naturelles.

**La position que je défends :** La justice entre les classes d'âge ne peut être réduite à la justice entre les cohortes.

#### **Ma démonstration :**

Je formule l'hypothèse que nous avons besoin d'une justice entre les classes d'âge non réductible à la justice entre les cohortes et je vais le démontrer en procédant en trois temps. D'abord je définirai la position dite du réductionnisme cohortal RC (1), avant de mettre en évidence les raisons pour

lesquelles cette position apparaît problématique(2), puis d'exposer ma propre position sur le réductionnisme cohortal RC ( 3) et de conclure.

## 1. Qu'est ce que le réductionnisme cohortal ? RC

**Définition** : est réductionnisme toute position qui affirme que toute préoccupation pour la justice entre les classes d'âge est réductible à une préoccupation pour la justice entre les cohortes. Pour les réductionnistes, les inégalités entre les cohortes de naissance sont toujours problématiques parce qu'elles constituent par définition des inégalités entre les vies complètes des individus. Pour les réductionnistes, les inégalités entre les classes d'âge n'ont pas d'importance morale aussi longtemps qu'elles ne génèrent pas d'inégalités entre les cohortes.

Au fondement du RC, la spécificité du critère de l'âge et l'arrière-plan philosophique :

- Spécificité du critère d'âge par rapport à des critères comme le genre ou la race : comme notre âge évolue, un traitement différencié selon l'âge ne produit pas nécessairement une différence sur la vie complète.
- Arrière-plan philosophique : les philosophes égalitaristes s'intéressent à l'égalité des transferts (agrégés) **entre vies complètes** des individus. *"Justice as fairness focuses on inequalities in citizens' life prospects – their prospects over a complete life"*, Rawls, *Justice as Fairness*, 2001 ; *"Remember that the subject of an egalitarian principle is not the distribution of particular rewards to individuals at some time, but the prospective quality of their lives as a whole, from birth to death"*, Nagel, *Equality and Partiality*, 1991, p69

**Un argument en faveur du RC : la valeur de responsabilité.** La valeur de la responsabilité me semble indispensable à mobiliser pour deux raisons : 1/ au nom de la liberté égale de tous de réaliser leurs choix, 2/ au nom de l'efficacité afin d'inciter les individus à réaliser des choix plus efficaces pour eux-mêmes et pour la société. Si nous endossons la valeur de responsabilité alors nous acceptons que les personnes endossent les conséquences de leurs choix. Comme il nous faut admettre que les effets des décisions peuvent mettre un certain temps à se produire, alors la correction rapide des effets éventuellement négatifs des décisions prises ou la remise à zéro fréquente des compteurs constitueraient des incohérences avec la mise en œuvre du principe de responsabilité.

Argument de la responsabilité: *Si nous endossons la valeur de responsabilité alors nous acceptons que les personnes endossent les conséquences de leurs choix et il s'ensuit que nous devons adopter un temps long, celui des vies complètes, pour tirer des conséquences normatives des inégalités entre les personnes.*

La valeur de responsabilité ne peut justifier que la justice intergénérationnelle ne soit examinée que sous le seul registre de l'équité intercohortale.

**Le contre-exemple (au RC) de la Cité Inégale proposé par McKerlie.** (Cité Inégale = prospérité pour les adultes et pauvreté pour les âgés mais égalité sur vies complètes).

## 2. Pourquoi le réductionnisme cohortal est-il problématique ?

Plusieurs philosophes considèrent que le fait de n'envisager la justice intergénérationnelle que sous l'angle de la justice entre les cohortes de naissance constitue un sérieux désavantage. Notamment :

- Daniels, *Am I my parents' keeper*, 1988, p14 : *"Knowing that what we must do for one cohort must be equitable compared to what is done for another does not help us to learn what we should do for either as they age"*
- McKerlie, *Justice between age-groups*, 1998, p.278 : *"Deciding to think in terms of complete lives does not settle the question of what we must do to treat people equally"*

### Quatre critiques du RC

**McKerlie et l'importance morale de l'égalité entre segments de vie simultanés.** *"Although*

*equality between lifetimes might be important, it would be better to have also rough equality between stages in lives*”, (McKerlie, *Justice between the Young and the Old*, 2013). Argument : la priorité aux plus défavorisés doit s’appliquer sur des segments de temps simultanés (inférieurs à la vie complète), par exemple entre les jeunes adultes et les adultes matures. Problèmes : 1/ indétermination du segment de temps chez McKerlie, 2/ indifférence aux distributions passées.

**Daniels et la critique de l'imprudence.** “ *Cohort reductionism provides no prudential allocation of resources for each lifestage*” (ibid). Daniels considère que la justice entre les classes d’âge n’est pas une compétition interpersonnelle pour l’obtention de ressources à un moment donné mais qu’elle doit être envisagée comme une procédure d’allocation prudente de répartition des ressources allouées pour la vie complète entre les différentes périodes de son existence. Problèmes: 1/ risque de défavoriser les plus âgés, 2/ réduction d’une question de justice distributive à une question de prudence qui obscurcit les enjeux sociaux.

**Juliana Bidadanure et l'exigence d'égalité relationnelle.** “*We should endorse the relational egalitarian conception of equality to make sense of some inequalities between age groups*”, (Bidadanure, *Making Sense for Age-Group Justice*, 2016). Argument : aucune classe d’âge ne devrait être exclue, discriminée ou marginalisée sur le plan politique. Problème : faiblesses conceptuelles de l’approche relationnelle de l’égalité.

**Axel Gosseries et le suffisantisme continuiste.** “*Each of us should have enough, at every moment, all along our life*”, (Gosseries, *Qu’est ce que le suffisantisme ?* 2011). Il s’agit de compléter la recherche de l’équité intercohortale en s’assurant que chaque individu *a suffisamment* (pour ses besoins de base) à chaque moment tout au long de sa vie.

Chacune de ces critiques réfute le recours exclusif à la justice entre les cohortes et propose de compléter cette approche.

### 3. Ma position.

**Retour à la spécificité du critère de l’âge** par rapport aux critères comme le genre ou la race: Certaines pratiques différenciées par l’âge peuvent produire un résultat « neutre » sur des vies complètes (chaque cohorte passera par la classe d’âge qui obtient tel ou tel avantage).

D’autres pratiques de différenciation par l’âge ne sont pas neutres mais sont néanmoins souhaitables. Exemple d’une réforme possible: augmenter l’âge obligatoire de fréquentation gratuite de l’école de 16ans à 18ans.

Or toute réforme comportant des modifications des limites d’âge va provoquer des inégalités au moins temporaires entre les cohortes. Dans ce cas, des inégalités entre les cohortes âgées de plus de 18ans au moment de la réforme et toutes les cohortes suivantes.

Trois arguments en faveur d’une réforme qui génère des inégalités cohortales :

- Les inégalités ne sont pas les seules choses qui importent,
- Les inégalités vont être globalement réduites grâce à cet accroissement temporaire des inégalités,
- Les inégalités importent moins que l’amélioration de la situation des plus défavorisés

Il existe donc une tension entre la neutralité entre vies complètes d’une part et la réduction des inégalités en vies complètes, d’autre part. Certaines discriminations par l’âge sont souhaitables.

### Conclusion.

Le RC (modéré) est nécessaire mais il est insuffisant tant à assurer la justice entre les classes d’âge qu’à nous guider pour la réalisation des choix les plus pertinents pour le meilleur déroulement des vies complètes. La justice entre les classes d’âge ne saurait être réduite à la justice entre les cohortes. Je vais maintenant travailler à l’élaboration de principes de justice en faveur des classes d’âge.